

## Newsletter

### Besoin de renfort ? Pensez au Flexi Job !



Entrepreneur dans l'horeca ou le commerce de détail, vous avez besoin de renfort de façon occasionnelle ou plus régulière ? Le Flexi Job est l'outil idéal pour compléter votre équipe.

Le Flexi Job offre un emploi en « extra » fiscalement avantageux, visant tant les travailleurs occupés au sein d'une autre entreprise, minimum à 4/5 temps, que nos pensionnés souhaitant garder une activité professionnelle ou arrondir leurs fins de mois.

En plus de vous permettre d'engager des travailleurs avec une souplesse n'égalant aucun autre contrat de travail, le Flexi Job vous offre l'avantage de ne payer que 25% de cotisation patronale, donc pas de cotisations sociales ordinaires ni de précompte professionnel.

Le but premier étant de mettre fin au travail au noir, on a étendu les avantages aux travailleurs. En effets, dans le cadre du Flexi Job, le travailleur perçoit un « Flexi-salaire » qui au net comprend toutes les indemnités, primes et avantages. Il sera donc bien plus attractif.

Convaincu ? Passons aux formalités. Pour engager votre Flexi-jobber, il faudra le déclarer en Dimona et conclure avec lui un contrat-cadre ayant pour but, comme son nom l'indique, d'encadrer le contrat de travail, ce dernier pouvant être oral ou écrit. Attention, le choix d'un contrat de travail oral aura une influence sur la manière dont vous effectuerez votre Dimona.

Enfin, pour engager du personnel, il est important d'avoir les bons outils à votre disposition, c'est là que nous entrons en scène. Nous mettons tout en œuvre pour vous faciliter la tâche à travers nos conseils et notre service payroll mis à disposition par notre partenaire EasyPay group.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour de plus amples informations.

Laura MATHELOT  
*Directrice – HReference*